COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du lundi 07 janvier 2019

Convocation du 03 janvier 2019 Publication du 1^{er} février 2019

<u>Étaient présents</u>: Alexandre GARNERET, Philippe RUPIN, Pascale REMONDINI, Lionel LEPREUX, Vincent BAILLY, Frédéric LAUTERBORN, Mireille SABRI, Éric DESQUIREZ.

Étaient représentés : Yann LAINE (procuration à Alexandre GARNERET)

Étaient excusés : Fabrice VIEL, Eve MONCOLIN.

Étaient absents: Lucile ECOFFET, Christelle LEBLANC.

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le 07 janvier 2019 à 20 heures 15 à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alexandre GARNERET, Maire.

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 03 décembre 2018 est adopté à l'unanimité.

I. Point sur les décisions prises en Conseil Municipal

↓ Vente parcelles AB 77 et 78

La SAFER a adressé à la commune la liste des projets de vente qu'elle a enregistré au profit de la jardinerie (AB 77 et 78 – commune de Saulon-la-Rue / AB 79 – GFA MOROT FRÈRES / AB 123 Consorts JOINIE). L'acte de vente sera signé prochainement.

♣ Révision du PLU

M. le Maire a réactivé la procédure de révision du PLU décidée par le Conseil Municipal en 2012. Il reçoit Marie-Noëlle DE OLIVEIRA, urbaniste conseiller du CAUE, mardi 08 janvier, afin d'assister la commune dans la consultation d'ateliers d'urbanisme. L'élaboration d'un nouveau PLU, compatible avec le SCOT des agglomérations de Beaune et de Nuits-Saint-Georges actuellement en révision pour intégrer les nouvelles communes, sera travaillée en cette année 2019. La procédure se déploiera sur 18 à 27 mois.

Horaires de bus et de classe compatibles

Le Conseil d'école réuni le 11 décembre a entériné les nouveaux horaires à compter de ce lundi 07 janvier.

Ecole Maternelle Saint-Philibert

Horaires	Lundi, mardi, jeudi, vendredi		
	Matin Après-midi		
Accueil	08h20	13h20	
Classe	08h30 11h30	13h30 16h30	

École Élémentaire Saulon-la-Rue

Horaires	Lundi, mardi, jeudi, vendredi		
	Matin Après-midi		
Accueil	08h20	13h30	
Classe	08h30 11h35	13h40 16h35	

Les horaires de bus

MATIN		
1)	St Philibert_Ecole	8h07
2)	Saulon la Rue_Ecole	8h21
3)	Saulon la rue_Acacias	8h23
4)	St Philibert_école	8h30

	FIN DE MATINEE			
1)	St Philibert_ecole	11h35		
2)	Saulon la Rue_Ecole	11h47		
3)	Saulon la Rue_Acacias	11h50		
4)	St Philibert_Ecole	11h57		

DEBUT D'APRES-MIDI		
1)	St Philibert_Ecole	13h08
2)	Saulon la Rue_Ecole	13h23
3)	St Philibert_Ecole	13h30

FIN D'APRES-MIDI		
1)	St Philibert_Ecole	16h35
2)	Saulon la Rue_Ecole	16h48
3)	Saulon la Rue_Acacias	16h50
4)	St Philibert_Ecole	17h00

Le bus ne s'arrête pas à l'arrêt des Acacias en début d'après-midi afin d'optimiser la compatibilité horaire. L'arrêt est maintenu sur les autres créneaux horaires.

Recensement sécheresse

Le recensement des bâtiments sinistrés sur la commune s'élève à onze. La commune transmet la demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle à la Préfecture.

L'expertise d'assurance en cours concernant le 116 rue de Dijon ne retient pas la responsabilité de la construction des bâtiments communaux et se tourne vers une origine liée à la sécheresse.

Illuminations

Les illuminations seront déposées mardi 15 et mercredi 16 janvier. L'agent technique sera assisté de M. le Maire, M. RUPIN, M. LAUTERBORN, Mme SABRI, volontaires pour cette opération. Il est suggéré de positionner les nouvelles illuminations à acquérir sur la rue de Gevrey. Il est noté de revoir l'éclairage des passages piétons suite aux modifications réalisées.

Hangar rue de Dijon

M. le Maire a reçu un devis estimatif pour la démolition du hangar et l'aménagement d'un passage avec portillon et allée. Il s'élève à 20 236,63 € T.T.C.

II. Autorisation d'engagement et de mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget * délibération n°2019-1

Conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, jusqu'à l'adoption du budget, le Maire peut sur autorisation du Conseil Municipal engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limité du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2019 à hauteur de 109 087 € selon l'affectation suivante :

Chapitre	Désignation chapitre	Rappel montant 2018	Montant maxi autorisé (25%)
20	Immobilisation incorporelles	11 300 €	2 825 €
204	Subventions d'équipement versées	71 000 €	17 750 €
21	Immobilisations incorporelles	78 212 €	19 553 €
23	Immobilisations en cours	275 835 €	68 959 €
	Total	436 347 €	109 087 €

III. Attribution et versement subvention piscine * délibération n°2019-2

Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement au versement d'une subvention pour un cycle piscine sur l'année scolaire 2018/2019. Cette année les séances se sont déroulées de septembre à décembre. M. le Maire sollicite le Conseil Municipal pour le versement de cette subvention à l'association scolaire avant le vote du budget.

Le coût de l'occupation des bassins s'élève à 140 € par séance soit 1 540 € pour 11 séances auxquels s'ajoutent 1 055 € de transport.

Les 47 élèves de CE1 CE2 et CM1 en ont bénéficié.

La subvention sera partagée dans le cadre des frais du RPI en 2020 au prorata du nombre d'élèves soit une part pour Saulon-la-Rue de 1 518,35 € et de 1 076,65 € pour Saint-Philibert.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ; à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention d'un montant de 2 595 € à l'association scolaire pour le financement du cycle piscine 2018-2019 ;
- **PRÉCISE** que cette somme sera inscrite au Budget Primitif 2019;
- RAPPELLE que ces coûts seront partagés avec la commune de Saint-Philibert dans le partage des frais du RPI;
- **AUTORISE** le Maire à procéder aux écritures comptables pour le versement de cette subvention.

Avant d'effectuer des séances de gym, une enseignante a sollicité l'utilisation de la salle de rencontre. Le Conseil Municipal rappelle qu'il a donné son accord pour la prise en charge d'un transport en bus vers le gymnase de Saulon-la-Chapelle dont une journée est réservée pour l'école de Saulon-la-Rue. À défaut, il est prévu que le foyer communal occupé par le service périscolaire fasse l'objet d'une utilisation partagée pour les séances de sport scolaire.

IV. Collecte au profit des restaurants du cœur

La collecte au profit des restaurants du cœur aura lieu cette année le samedi 26 janvier en Mairie de 9h à 12h. Pascale REMONDINI, Vincent BAILLY, Frédéric LAUTERBORN et Alexandre GARNERET se portent volontaires pour assurer la permanence.

V. Compte-rendu des réunions

♣ Réception des travaux RD 31 * 18 décembre

Le cabinet BAFU a organisé la réunion de réception des travaux en présence des élus et de l'entreprise.

VI. Questions et informations diverses

Manifestations

Les colis de fin d'année ont été distribués aux ainés du village. Des remerciements sont retransmis. Les enfants du périscolaire avaient cette année confectionné un marque page pour accompagner le colis.

L'école de musique intercommunale a donné un concert le 19 décembre dans la salle de rencontre pour la 2^{nde} année. La qualité sonore de la salle est très appréciée.

La fête de Noël de l'école a eu lieu le 14 décembre. Des incivilités et dégradations ont été constatées sur le mur de l'atelier communal. Un courrier sera fait à l'association des parents d'élèves.

4 Travaux

Il est demandé d'étudier la réinstallation des totems d'entrée de village côté RD 31. La finalisation du nouveau site internet de la commune est évoquée.

Il est décidé cette année de procéder à la réinstallation de l'aire de jeux dans la cour de l'ancienne Mairie. Des devis sont en cours.

Une commande d'arbres a été réalisée pour le parking de la Mairie, les Remparts (avec respect de l'engagement un arbre coupé, un arbre replanté) et le lotissement des Chêneteaux à la jardinerie Sonofep (en cours d'approvisionnement) et plantation par les soins de l'entreprise les jardins de Ben de Noiron-sous-Gevrey.

L'engazonnement sera réalisé ensuite.

Les prochains travaux de voirie concerneront la RD 996. Il sera judicieux de programmer la pose de bordures de trottoir concomitamment avec la réfection de la bande de roulement par le Conseil Départemental afin d'éviter une reprise et d'économiser sur les enrobés sur chaussée nécessaires à la pose des bordures. Un dernier emprunt sera à provisionner en recettes fiscales. Les travaux d'intérieur de trottoir seront ensuite financés sur les fonds propres de la commune.

Calendrier

Le calendrier des prochaines réunions est déterminé ainsi :

- 04 février : conseil municipal
- 04 mars : conseil municipal
- 25 mars : réunion de préparation budget
- 01 avril : réunion de préparation budget
- 08 avril : conseil municipal (vote du budget)

Conseils municipaux suivants : 03 juin, 08 juillet, 02 septembre, 07 octobre, 04 novembre, 02 décembre, 06 janvier 2020.

Les élections européennes auront lieu en France le dimanche 26 mai 2019.

Aucun autre point n'étant abordé et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45. Prochaine séance du Conseil Municipal : lundi 04 février 2019.